



Répercussions de la COVID-19 sur les orchestres canadiens

La semaine dernière, Orchestres Canada a envoyé à ses 109 orchestres membres un sondage intitulé « Répercussions des fermetures liées à la COVID-19 sur les ressources humaines ». À peine quatre jours plus tard, nous avons reçu 53 réponses. Nous avons été impressionnés par les renseignements importants que nous avons rapidement reçus.

Le statisticien d'OC, Steve Smith, a gentiment passé en revue vos réponses et a préparé le sommaire suivant. Puisque la situation change rapidement, nous tenions à vous transmettre dès maintenant les résultats regroupés.

La question 1 portait uniquement sur l'identification des répondants.

Question 2 : Les musiciens (principaux et permanents) auxquels vous vous êtes engagés font-ils objet :
(cochez toutes les réponses qui s'appliquent)

- a) d'une convention collective : 46 %
- b) d'une lettre d'entente individuelle : 46 %
- c) d'une entente informelle : 30 %

Question 3 : Considérez-vous ces musiciens comme étant :

- a) employés : 14 %
- b) sous-traitants indépendants : 72 %
- c) une combinaison des deux : 14 %

Question 4 : Engagez-vous des musiciens supplémentaires ou des musiciens rémunérés au service ?

- a) Oui : 92 %
- b) Non : 8 %

Question 5 : Y a-t-il une clause de force majeure dans vos conventions collectives ou lettres d'entente ?

- a) Oui : 46 %
- b) Non : 52 %

Question 6 : Comment avez-vous réagi aux limitations imposées aux événements ou spectacles publics de votre orchestre? (cochez toutes les réponses qui s'appliquent)

- a) Nous avons annulé toutes les répétitions, tous les spectacles et événements (y compris les événements de collecte de fonds) pour une période indéterminée : 88 %
- b) Nous poursuivons certaines activités : 12 %
- c) Nous rémunérerons nos musiciens permanents et contractuels pour une certaine période : 33 %
- d) Nous mettons à pied les musiciens permanents et contractuels : 0 %
- e) Nous offrons une rémunération aux musiciens déjà engagés pour des répétitions et spectacles à venir (qui ont maintenant été annulés) : 20 %
- f) Nous avisons les musiciens auprès de qui nous nous étions engagés que leurs services ne sont plus nécessaires et nous ne les rémunérerons pas pour les répétitions et spectacles à venir (qui ont maintenant été annulés) : 20 %
- g) Nous fournissons une rémunération partielle aux musiciens auprès de qui nous nous sommes engagés : 27 %
- h) Nous gardons notre personnel administratif complet pour le moment : 57 %
- i) Nous examinons la possibilité de mettre à pied de manière stratégique certains membres du personnel administratif : 20 %

j) Nous avons mis à pied certains membres du personnel administratif : 4 %

k) Je préfère ne pas répondre : 2 %

En plus des onze catégories de réponse indiquées ci-dessus, les répondants ont aussi formulé 30 commentaires d'entre 5 et 30 mots. Le commentaire suivant tiré du sondage reflète le ton général : « La situation est fluide. Nous examinerons nos choix au fil du temps. »

En général, quelques thèmes ont été dégagés :

1. Un désir général de mener au moins une partie des activités planifiées pour la saison.
2. Les annulations peuvent être nécessaires, mais les concerts et les événements devraient être reportés dans la mesure du possible.
3. Générosité et bon sens dans le traitement des musiciens et du personnel (autant que possible).

Question 7 : Pendant combien de temps pouvez-vous maintenir cette approche? Quand pensez-vous devoir examiner des mesures plus draconiennes?

Tous les participants au sondage ont répondu à cette question. La réponse passait de « début avril » à « huit mois », mais la plupart des répondants ont indiqué que ce n'était pas clair à l'heure actuelle, qu'ils examineraient la situation de mois en mois, qu'ils n'étaient pas certains.

Un thème important est ressorti dans cette section. Les répondants ont mis en lumière l'importance de maintenir la stabilité de leurs revenus surtout ceux provenant des différents ordres de gouvernement, mais aussi, ceux de leurs donateurs et commanditaires.

Question 8 : Quelles sont vos pertes estimées en revenus si la fermeture se poursuit jusqu'au

a) 31 mars b) 30 avril c) 31 mai d) 30 juin

Il n'a pas été simple de regrouper les réponses à cette question. Toutefois, la plus grande part des orchestres constate une baisse de 25 à 33 % de leurs revenus budgétés.